

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du COMITE SYNDICAL
SEANCE ORDINAIRE du LUNDI 12 DECEMBRE 2022
COLLEGE COLLECTE

Objet : Vote des tarifs 2023 de l'élimination des déchets verts apportés en déchetteries

L'an deux mil vingt-deux et le douze du mois de décembre à 18 h 30, le Comité syndical - Collège Collecte, dûment convoqué, s'est réuni au siège du SIVOM du Born, 115 route de Piche, à PONTENX-LES-FORGES, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Eric SOULES, Président.

Nombre de délégués en exercice : 25

Quorum : 14

Présents : 18.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES GRANDS LACS : MMES Patricia CASSAGNE et Hélène GATARD, MM. Adrien FERE, Patrick FRAGNEAU, Vincent LOUBERE, Bruno MORATINOS, Alain SESCOUSSE et Eric SOULES,
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE MIMIZAN : MMES Michelle BURGAN et Dominique HARDY, MM. Ivan ALQUIER, Daniel ANTAGNAC, Gilbert BADET, Jérôme CLAVE, Philippe CUBILIER, Jean-Richard SAINT JOURS, Jean SLOSTOWSKI et Henri-Jean THEBAULT.

Absents excusés remplacés par suppléants :

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES GRANDS LACS : Monsieur Jean-Jacques CAPDEPUY remplacé par Monsieur Alain SESCOUSSE, Monsieur Titouan DAUDIGNON remplacé par Madame Hélène GATARD, Monsieur Christophe LABRUYERE remplacé par Monsieur Bruno MORATINOS,
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE MIMIZAN : Monsieur Jean-Marie DUBROCA remplacé par Madame Dominique HARDY, Monsieur Frédéric POMAREZ remplacé par Monsieur Ivan ALQUIER.

Absents excusés : 7.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES GRANDS LACS : MMES Nathalie BENQUET, Marie-Hélène BOUSQUET, Florence GUERRO, Laure PINCE, Ascension PONCHET, MM. Eric BRETHES et Fabien LAINE.

Secrétaire de séance : Monsieur Patrick FRAGNEAU

Date de convocation et d'affichage : 02 décembre 2022



Délibération n°2022-63

Objet : Vote des tarifs 2023 de l'élimination des déchets verts apportés en déchetteries

Michelle BURGAN, 1^{ère} Vice-Présidente, rappelle à ses collègues que le traitement des déchets verts comprend :

- La surveillance de l'aire à déchets verts de la déchetterie de BISCARROSSE par un agent du SIVOM dédié,
- Le transport, par un prestataire, des **déchets verts bruts** de la déchetterie de SANGUINET vers la déchetterie de PARENTIS,
- Le chargement et le transport, par les agents du SIVOM, des **déchets verts bruts** de la déchetterie de BISCARROSSE PLAGE vers celle de BISCARROSSE, des déchetteries de STE EULALIE-en-BORN, ST PAUL-en-BORN et MEZOS vers celle de MIMIZAN et de la déchetterie d'YCHOUX vers celle de PARENTIS.
- Le broyage, par des prestataires, de l'intégralité des déchets verts déposés dans les 9 déchetteries du SIVOM, sur les sites de BISCARROSSE, MIMIZAN et PARENTIS-en-BORN,
- Le transport, par un prestataire des **déchets verts broyés** des déchetteries de BISCARROSSE, MIMIZAN et PARENTIS vers les plateformes de compostage des prestataires,
- La livraison, par un prestataire, d'une partie des **déchets verts broyés** de BISCARROSSE à la station d'épuration de BISCARROSSE pour compostage avec les boues,
- Le compostage, par des prestataires, des déchets verts de MIMIZAN, PARENTIS et d'une partie du gisement de BISCARROSSE,
- L'entretien des aires à déchets verts,
- L'amortissement des travaux de réfection des aires à déchets verts.

La quantité des dépôts directs est estimée en volume, les sites n'étant pas dotés de pont bascule.

Les apports proviennent des particuliers, des communes et des professionnels.

Quantité professionnels 2021 : 2 424.50 m³
Quantité communes 2021 : 4 900.00 m³
Quantité totale 2021 : 7 324.50 m³.

Les quantités apportées par les particuliers ne sont pas estimées.

La quantité broyée est pesée - Quantité 2021 : 17 062 T. Quantité estimée 2023 : 17 500 T.

Seuls les professionnels paient l'élimination des déchets verts. Pour les particuliers, c'est compris dans la redevance. Pour les communes, c'est gratuit.

Le tarif 2022 est de 7,07 € H.T. le m³. Il n'a pas augmenté depuis 2016.

Il est proposé de conserver le prix actuel en l'arrondissant à **7.10 € H.T.** le m³, soit 7.81 € T.T.C.

VU les avis favorables de la commission des Finances en date du 29 novembre 2022, puis du Bureau syndical en date du 1^{er} décembre 2022,



Sur proposition de son Président et après en avoir délibéré, le Comité syndical - Collège Collecte, à l'unanimité, décide :

- de voter le tarif 2023 d'élimination des déchets verts apportés dans les déchetteries du SIVOM, à **7.10 € H.T. le m³**, TVA à 10 % en sus, soit 7.81 € TTC le m³,
- d'appliquer ce tarif à partir du 1^{er} janvier 2023.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Ont signé au registre les membres présents,
Pour extrait conforme,

Le Président,
Éric SOULES

Signé par : Eric SOULES
Date : 14/12/2022
Qualité : PRESIDENT

SIVOM du Born
115 Route de Piche
40200 PONTENX-LES-FORGES
Tél. : 05 58 78 50 93

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de PAU dans un délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa réception par le représentant de l'État.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « télécours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr Une copie de cette décision devra être jointe au recours.